

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le quatorze avril deux mille vingt trois , à dix huit heures , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 7 avril 2023.

**Etaient Présents** : Madame LUCAS Maryline – Présidente  
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette - SENEZ Jean-Pierre- DEVRED Sylvain - DEMAREST Danièle  
- CUISSSE Marie-Line – REGNIEZ Renée - DRAPIER Régine

**Absent** :  
Monsieur DELARUE Laurent

**Absents ayant donné procuration** :  
Madame FERREN Claudine à Monsieur SENEZ Jean Pierre

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

La Commission Administrative du C.C.A.S, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame LUCAS Maryline , Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Etant précisé que Madame LUCAS Maryline, Présidente n'a pas pris part au vote

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultat 2021		111 204.03	/	/		111 204.03
Opérations de l'exercice	531 935.56	435 660.35	/	/	96 275.21	
TOTAUX	<b>531 935.56</b>	<b>546 864.38</b>	/	/		<b>14 928.82</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
La Présidente,  
Maryline LUCAS

